



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DOMAINE SKIABLE

**CRANS MONTANA** 

*Absolutely*

[www.crans-montana.ch/cma](http://www.crans-montana.ch/cma)

# REMONTÉES MÉCANIQUES DE CRANS-MONTANA AMINONA (CMA) SA

## 1. INFORMATIONS LÉGALES

Dénomination	Remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona (CMA) SA
Adresse	Route des Barzettes 1, 3963 Crans-Montana 1
E-mail	info@mycma.ch
Site web	www.crans-montana.ch/cma
N° TVA	CHE-105.757.217 TVA
N° immatriculation fédéral	CH-626.3.001.943-8

## 2. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des titres de transport vendus par les remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona (CMA) SA et donnant accès au domaine skiable de Crans-Montana.

Un exemplaire est en tout temps disponible aux différentes caisses du domaine skiable, et téléchargeable en ligne sur [www.crans-montana.ch/fr/cma/cma\\_Ticket](http://www.crans-montana.ch/fr/cma/cma_Ticket)

La prise de connaissance des présentes Conditions Générales de Vente est validée lors de l'achat d'un forfait en ligne.

## 3. CLAUSES DE TRANSPORT

La société de remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona (CMA) SA garantit, aux usagers munis d'un titre de transport valide, la libre circulation sur ses installations de remontées mécaniques, en période d'exploitation et pendant les horaires d'ouverture publiés.

Le client a l'obligation de posséder sur lui, un titre de transport valide pour la période concernée et correspondant à la catégorie d'usager adéquate.

CMA garantit la sécurité des clients à bord de ses installations. Dans la mesure de ce qui est admis, la responsabilité de CMA se limite à ses propres comportements négligents ou intentionnels.

Le client s'engage à respecter les prescriptions d'exploitation. Notamment, le client fait preuve d'un comportement ne nuisant pas à sa sécurité, ni à celle des autres usagers du domaine skiable. Il répond de tout dommage ou dégradation.

La revente de titres de transport est strictement interdite, sauf autorisation donnée par l'exploitant par mesure contractuelle.

## 4. LES FORFAITS

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Le forfait donne accès aux remontées mécaniques de Crans-Montana pour une durée correspondant à sa validité et pour la catégorie d'usager donnée.

### IDENTIFICATION

#### Titre de transport au porteur

Les titres de transport au porteur ne comportent pas l'identification de l'usager.

#### Titre de transport nominatif

Les titres de transport nominatifs comportent l'identification des usagers. Ils sont strictement personnels et de fait ni cessibles, ni transmissibles.

### TARIFS

Tous les tarifs publics de vente des titres de transport et des supports sont disponibles dans les points de vente et en ligne sur [www.crans-montana.ch/fr/cma/cma\\_tarifs\\_hiver](http://www.crans-montana.ch/fr/cma/cma_tarifs_hiver). Ils s'entendent toutes taxes comprises.

Il appartient au client de s'informer sur les produits et tarifs proposés, afin de sélectionner le plus avantageux pour lui.

L'entreprise se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories donnant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis.

Les tarifs et conditions applicables sont ceux en vigueur le jour du paiement de la commande par le client.

### SUPPORTS

Il y a deux types de supports magnétiques :

- KeyTicket: Offert et non réutilisable
- Keycard : Payant (5 CHF) et réutilisable

Les Keycards sont réutilisables car elles sont rechargeables. Il est néanmoins de la responsabilité du client de se munir de sa Keycard et de la présenter en caisse lors de l'achat du titre de transport.

Une Keycard n'est en aucun cas remboursable, même après dépassement de la date de validité du titre de transport.

L'entreprise accepte les Keycards des autres stations.

## FORFAIT CMA

TITRE DE TRANSPORT	IDENTIFICATION	REMARQUES
Piéton / VTT		
1 et 2 jours		
3 à 7 jours	Nom / Prénom	
8 à 15 jours	Nom / Prénom Photo	
Demi-saison Saison Année	Nom / Prénom Photo Adresse Date de naissance	

## 5.OPTIONS

La souscription aux options est possible à l'achat du titre de transport uniquement.

### FASTLANE

Il est possible d'acheter un titre de transport avec accès aux bornes Skidata Fastlane, pour un montant forfaitaire correspondant aux tarifs en vigueur.

### CASIERS

Il est possible de louer pour une période déterminée, soit à la semaine ou à la saison, un casier aux gares de départ de Crans, Montana et Violettes ou les parkings de Crans. Un dépôt de CHF 100.- est demandé lors de la location d'un casier et sera restitué uniquement au retour des deux clés. Il est impératif de vider son casier et de rendre les clés avant la fin de la saison.

## 6. DUPLICATA

Il y a délivrance d'un duplicata lorsque le titulaire est en mesure de prouver que son titre de transport a été perdu, volé ou détruit et que l'entreprise peut l'annuler.

La procédure ne s'applique donc que pour les titres de transport nominatifs.

### PERTE, VOL, DESTRUCTION

Le propriétaire du titre de transport doit annoncer la perte, le vol ou la destruction aux caisses, et présenter une pièce d'identité.

Les frais de duplicata s'élèvent à :

- 20 CHF pour les titres de transports de 3 à 9 jours
- 35 CHF pour les titres de transport de 10 jours et plus

A l'issue de la procédure, l'ancien titre de transport est annulé. Un duplicata est remis au client, sans possibilité de modification du titre de transport. Le client s'acquitte du montant de la Keycard, au même titre que pour un nouvel achat.

### OUBLI

Les titres de transport oubliés ne sont pas remplacés. L'usager doit annoncer en caisse l'oubli et s'acquitter du prix du titre de transport qu'il s'apprête à consommer.

Le forfait pris en supplément est remboursé sur présentation des deux titres de transport et d'une pièce d'identité, après vérification que le titre de transport oublié n'ait pas été utilisé pendant la période en question. Le client doit effectuer cette démarche avant la fin de la saison en cours. Le cas échéant, aucun remboursement n'est garanti.

Une pénalité de 5 CHF est appliquée sur le montant du remboursement.

## 7. REMBOURSEMENTS

### TITRES PARTIELLEMENT UTILISÉS OU INUTILISÉS

Les titres de transports partiellement utilisés ou inutilisés, du fait ou non de l'utilisateur, ne sont pas remboursés par CMA.

### FERMETURE / ARRÊT DES INSTALLATIONS

Si l'exploitation est entièrement ou partiellement suspendue en raison du mauvais temps ou d'un cas de force majeure (ex: danger d'avalanche, coupure d'électricité, panne), le client n'a droit à aucun remboursement.

### ASSURANCES

Des assurances permettant de couvrir certains risques sont proposées :

- Snowassist: Contractée avec les titres de transport de ½ journée à 15 jours
- Skipass Assur : Contractée avec les titres de transport dès 2 jours

La souscription à une assurance doit être faite à l'achat du titre de transport. L'assurance est payable au nombre de jours et est automatiquement contractée pour une durée identique à celle du titre de transport. Pour les titres de transport demi-saison et saison, l'assurance est payable au forfait. Les tarifs sont disponibles en ligne sur [www.crans-montana.ch/fr/cma/cma\\_tarifs\\_hiver](http://www.crans-montana.ch/fr/cma/cma_tarifs_hiver) et en caisse.

L'assurance n'est en aucun cas remboursable. La période de validité d'une assurance ne peut pas être reportée.

Les conditions générales d'assurance et informations complémentaires sont disponibles sur le site internet [www.snowassist.ch](http://www.snowassist.ch). En dehors des conditions de l'assurance, CMA ne rembourse aucun forfait, ni ne procède à aucun report.

## 8. RÉDUCTIONS

### AGE DES USAGERS

CATEGORIE	TRANCHE D'ÂGE	JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE
Moins de 6 ans	5 ans et moins	Pièce d'identité
Enfant	6 à 15 ans	Pièce d'identité
Jeune	16 à 19 ans	Pièce d'identité
Etudiant / Apprenti	20 à 25 ans	Pièce d'identité + Carte d'étudiant
Adulte	20 à 64 ans	
Senior	A partir de 65 ans	Pièce d'identité

Pour les moins de 6 ans accompagnés d'un adulte, un titre de transport journalier est offert.

Pour les moins de 6 ans accompagnés de leur père et/ou de leur mère, un titre de transport de même durée est offert.

Sans présentation du (ou des) justificatifs(s) obligatoire(s), l'entreprise ne garantit pas la prise en compte d'une réduction, quelle qu'elle soit.

En cas d'oubli du justificatif, le client s'acquitte du titre de transport au tarif normal. Le remboursement de la différence est possible sur présentation du justificatif avant la fin de validité du titre de transport concerné.

Les catégories donnant droit à des avantages liés à l'âge des usagers sont déterminées sur la base de l'année de naissance, sans tenir compte du jour et du mois.

Par exemple, un enfant dans l'année de ses 6 ans rentrera dans la catégorie « Enfant », que son anniversaire soit passé ou non.

### TARIF FAMILLE

Le tarif famille est valable sur les titres de transport dès 2 jours, à partir de 3 personnes payantes (de 6 ans ou plus), avec au maximum deux adultes.

Les membres de la famille doivent habiter sous le même toit.

Au forfait de base 3 personnes, il est possible de rajouter des enfants, étudiants ou apprentis, selon les conditions définies ci-dessus.

### TARIF GROUPE

Un groupe est un ensemble préformé de participants, constitué de manière circonstancielle dans le but commun de la réalisation d'un voyage, d'un séjour, d'une excursion.

Le groupe doit être constitué au minimum de 20 personnes souscrivant à des abonnements de même durée et aux mêmes dates. Il doit être représenté par un responsable unique, mandaté par les autres membres du groupe.

Le responsable doit annoncer le groupe, par téléphone à la centrale d'information ou par mail à [info@mycma.ch](mailto:info@mycma.ch), au plus tard 48h avant la première journée de ski.

La liste des participants doit être fournie avec pour chacun le nom, le prénom et la date de naissance. Les justificatifs nécessaires sont à joindre.

Un rabais de 15 % est accordé sur les tarifs normaux. Le paiement se fait au moment du retrait des forfaits. L'envoi d'une facture est possible seulement avec accord préalable de la direction.

Dans tous les cas, le paiement doit se faire en une seule fois pour l'ensemble de la prestation.

Le retrait des abonnements se fait à la centrale d'information, située au départ de la télécabine des Violettes.

## HANDICAPÉS

Les remontées mécaniques de Crans-Montana ne peuvent garantir l'accès d'une personne handicapée aux installations.

Les personnes dont la mobilité est liée à un véhicule accessoire (fauteuil roulant ou autres) sont priées de s'annoncer à la centrale d'information, par téléphone au +41 848 22 10 12 ou par email à [info@mycma.ch](mailto:info@mycma.ch), au moins 48 heures avant leur venue sur le domaine skiable. Ce laps de temps permet au personnel de déterminer si l'accès aux installations de remontées mécaniques est possible tout en garantissant la sécurité de la personne, quelles que soient les circonstances.

Lorsqu'une personne du fait de son handicap doit être accompagnée, un des deux titres de transport est offert.

## 9. PAIEMENT

Les moyens de paiement acceptés par la société sont:

- Carte bancaire (Visa-Mastercard-American Express), PostFinance, Maestro, myOne ou Reka-Card
- Espèces (CHF et euros<sup>1</sup>)
- Chèques REKA<sup>2</sup>

Chaque émission de forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et son numéro unique.

## 10. ACHAT EN LIGNE

L'achat en ligne est accessible sur [https://www.crans-montana.ch/fr/cma/cma\\_Ticket](https://www.crans-montana.ch/fr/cma/cma_Ticket)

L'achat d'un titre de transport en ligne répond aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières détaillées ci-après.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

#### Commande

La vente en ligne permet au client d'acheter le forfait (support et titre de transport), ou de recharger une Keycard avec un nouveau titre de transport.

Les titres de transport achetés en ligne sont obligatoirement émis sur des supports de type Keycard. Les clients ne possédant pas de Keycard doivent donc s'acquitter du prix de la Keycard.

Toute personne en possession d'une Keycard a la possibilité de la recharger grâce au numéro figurant au dos de celle-ci (xx-xxxx xxxx xxxx xxxx xxxx-x).

Il est de la responsabilité du client de remplir correctement les informations nécessaires à l'établissement ou au rechargement du titre de transport.

## Paiement

Le paiement en mode sécurisé s'effectue par carte de crédit (Visa-Mastercard-American Express) ou PostFinance. Par mesure de sécurité, les règlements en espèces ne sont pas acceptés pour des achats en ligne.

Le règlement s'effectue dans un environnement sécurisé par le système Datatrans/Ogone. Les données bancaires transmises sont protégées. Cette protection est conforme aux dispositions légales en vigueur en Suisse.

La commande validée ne sera effective que lorsque le centre de paiement bancaire concerné aura donné son accord. En cas de refus dudit centre, la commande sera automatiquement annulée et le client est prévenu du refus de la transaction.

### Confirmation de commande

Une fois le paiement effectué et accepté par Datatrans/Ogone, un email de confirmation récapitulant l'ensemble de la commande (numéro de confirmation et Keycard(s) rechargée(s)) est envoyé au client à l'adresse mail utilisée pour passer commande. Le client doit être en mesure de présenter cette confirmation de commande (impression papier ou aperçu sur smartphone), lors de tout contrôle effectué sur le domaine skiable.

En cas de rechargement en ligne de Keycard, le client peut se rendre directement à une des bornes Skidata du domaine skiable

Dans le cas où le client a acheté sa Keycard en ligne, il les retire à la centrale d'information située au départ de la télécabine des Violettes.

Pour retirer les forfaits, l'acheteur doit présenter :

- La confirmation de commande reçue par email
- Une pièce d'identité

La remise des forfaits est faite contre signature.

### Annulation de commande

Une commande validée ne peut pas être annulée.

### Validation du forfait

Le forfait est validé lors du premier passage en borne Skidata du domaine skiable de Crans- Montana.

### Responsabilités et garanties

La responsabilité de CMA ne saurait être engagée pour tout inconvénient ou dommage inhérent à l'utilisation du réseau internet (rupture de service, intrusion extérieure, virus informatique, etc.). Le client déclare connaître les caractéristiques et limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données et les risques liés à la sécurité des communications.

<sup>1</sup> Les paiements en euros se font en billets, les pièces de monnaie ne sont pas acceptées. La monnaie est automatiquement rendue en CHF. Taux de change fixé par l'entreprise, variable en fonction du cours de l'euro.

<sup>2</sup> Lors d'un paiement en chèque REKA, aucune monnaie n'est rendue.

## 11. CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT

Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle.

L'accès par Keycard ne dispense en aucune manière les usagers d'avoir à présenter, aux fins de contrôle, leur titre de transport à tout moment et à toute réquisition du personnel en charge du contrôle.

## 12. EXCLUSION DU TRANSPORT

En cas de non-respect des prescriptions d'exploitation, l'usager peut être exclu du transport. Notamment si l'usager :

- Est en état d'ivresse ou sous l'effet de stupéfiants
- Se comporte de façon inconvenante
- N'observe pas les prescriptions sur l'utilisation des moyens de transport ou sur le comportement du voyageur ou ne se conforme pas aux injonctions du personnel fondées sur celles-ci

En cas de récidive, CMA se réserve le droit de ne plus vendre de titre de transport aux usagers ne respectant pas les prescriptions d'exploitation.

## 13. FRAUDES ET INFRACTIONS

Tout usage jugé abusif sera sanctionné par une contribution aux frais administratifs et de contrôle de CHF 200.-

Exemple: Utilisation d'un titre de transport nominatif par un tiers, mise en danger d'autrui, etc.

Par ailleurs, tout usage abusif d'un titre de transport donnera lieu à la confiscation irréversible du forfait.

En cas de récidive, CMA se réserve le droit de ne plus vendre de titre de transport aux usagers concernés par des pratiques abusives ou frauduleuses.

La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts.

## 14. SERVICE DE SAUVETAGE

En cas d'accident sur le domaine skiable de Crans-Montana et de recours au service de secours, un montant déterminé grâce aux tarifs d'intervention communiqués par l'OCVS est facturé au client accidenté.

Les coûts de tiers (ex : Rega, médecin, etc.) sont directement assurés par le client.

Les éventuelles demandes de remboursement doivent être déposées par le client auprès de son assurance.

## 15. RELATION CLIENT

Site internet consultable au [www.crans-montana.ch](http://www.crans-montana.ch).

Pour toute demande d'information complémentaire, appeler la centrale d'information au +41 848 22 10 12 (selon horaires et jours d'ouverture). Le présent contrat est soumis au droit suisse.

CMA ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels, résultant du mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des forfaits commercialisés.

Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements envers le vendeur.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations. Le client s'adressera en priorité à CMA pour obtenir une solution à l'amiable. A cet effet, le client est prié d'envoyer un email à [info@mycma.ch](mailto:info@mycma.ch).

Toutes prétentions découlant du contrat d'achat de titres de transport et des présentes CGV doivent exclusivement être portées devant les juridictions compétentes du lieu du siège de CMA SA, étant ainsi arrêtés que les parties reconnaissent la compétence exclusive de ces autorités judiciaires.

**Remontées mécaniques de  
Crans-Montana Aminona (CMA) SA**

Case Postale 352  
Route des Barzettes 1  
CH-3963 Crans-Montana 1

T +41 (0)848 22 10 12

F +41 (0)27 485 89 37

[info@mycma.ch](mailto:info@mycma.ch)

[www.crans-montana.ch/cma](http://www.crans-montana.ch/cma)

Version 1.0

Crans-Montana, le 12 janvier 2018

DOMAINE SKIABLE

**CRANS MONTANA** 

*Absolutely*

[www.crans-montana.ch/cma](http://www.crans-montana.ch/cma)